

Proposition de tarif pour un prêt à tempérament

**Auto Center Zaventem (VW/CVI)
à l'att. de Wannas Beets**

E-Mail : financing@vdfin.be

03/01/2020

Description du véhicule : Volkswagen Golf Trendline 1.5 TSI BlueMotion 96 kW (130 ch) 6 vitesses manuel (BQ12GP E31)

1272779

Options	2.190,00 €		
Prix au comptant :	22.926,78 €	Mensualité de :	
Acompte :	3.000,00 €	1 - 36	553,52 €
Montant à financer :	19.926,78 €	Taux d'intérêt débiteur fixe :	0,00 %
Durée :	36 mois	Taux annuel effectif global :	0,00 %
		Montant total à rembourser par le consommateur (indépendamment de l'acompte) :	19.926,72 €

Au montant de la mensualité peut s'ajouter un service assurance décès plus incapacité de travail :
Volkswagen D'leteren Finance Protection 24,91 €

Cette proposition de prix est valable pour une durée de 14 jours à dater de son émission et sous réserve d'acceptation du dossier par Volkswagen D'leteren Finance S.A., prêteur.

Le soussigné demande la Volkswagen D'leteren Finance S.A. d'établir une offre de prêt à tempérament à l'aide des données financières ci-dessus:

Nom + signature :

Financement & AutoCredit: Quel document / quelle information devriez-vous fournir à VDFIN?

- Salarié (ex employé/ouvrier/cadre/intérimaire):

- Fiche de salaire (d'un mois complet et de maximum 2 mois passés)
- Une copie de votre carte d'identité (recto-verso)

- Pensionné:

- Extrait de compte mentionnant votre nom, le montant et la communication détaillée, de maximum 2 mois passés. (Eventuellement une copie de votre carte bancaire pour prouver votre identité si ceci n'est pas clairement stipulé sur l'extrait de compte)
- Une copie de votre carte d'identité (recto-verso)

- Fonctionnaire:

- Soit une fiche de salaire (d'un mois complet et de maximum 2 mois passés), soit un extrait de compte mentionnant votre nom, le montant et la communication détaillée, de maximum 2 mois passés. (Eventuellement une copie de votre carte bancaire pour prouver votre identité si ceci n'est pas clairement stipulé sur l'extrait de compte)
- Une copie de votre carte d'identité (recto-verso)

- Indépendant / Profession libérale/Gérant de société:

- Dernier avertissement d'extrait de rôle privé complet. (Revenus de l'année précédente)
- Une copie de votre carte d'identité (recto-verso)
- Numéro de TVA (ou numéro BCE pour les non-assujettis)
- Activité ainsi que la date de début de l'activité à fournir à votre concession

- Personne au chômage / Invalide:

- Extrait de compte mentionnant votre nom, le montant et la communication détaillée, de maximum 2 mois passés. (Eventuellement une copie de votre carte bancaire pour prouver votre identité si ceci n'est pas clairement stipulé sur l'extrait de compte)
- Une copie de votre carte d'identité (recto-verso)

- Diplomate:

- Attestation votre l'employeur sur la durée de votre mission (ou titularisation) en Belgique
- Fiche de salaire (en français/néerlandais/anglais) d'un mois complet et de maximum 2 mois passés.
- Carte d'identité belge (recto – verso)

- Congé de maternité / congé maladie temporaire:

- La dernière fiche de salaire du mois où vous étiez encore en activité
- Preuve des revenus de maternité/invalidité (Attestation ONEM ou extrait de compte mentionnant votre nom, le montant et la communication détaillée, de maximum 2 mois passés). (Eventuellement une copie de votre carte bancaire pour prouver votre identité si ceci n'est pas clairement stipulé sur l'extrait de compte)

- Société:

- Copie de la carte d'identité du/des gérant(s) (recto-verso)
- Numéro de TVA/BCE
- Bilan officiel de l'année précédente (approuvé par conseil d'administration, comptable)

- Autres revenus:

- Si ceux-ci concernent une activité secondaire en tant que salarié: fiche de salaire (d'un mois complet et de maximum 2 mois passés)
- Si ceux-ci concernent une profession indépendante ou libérale complémentaire: Avertissement privé d'extrait de rôle (revenu de l'année précédente pour une demande de l'année 2015 Avertissement privé d'extrait de rôle des revenus 2014, toutes les pages)
- Autres types de revenus que ceux décrits ci-dessus: extrait de compte mentionnant votre nom, le montant et la communication détaillée, de maximum 2 mois passés. (Eventuellement une copie de votre carte bancaire pour prouver votre identité si ceci n'est pas clairement stipulé sur l'extrait de compte)
- Attention: Une pension alimentaire et les allocations familiales ne sont pas des autres revenus